

**COMMUNE de SALLEBOEUF**



**Marché à Bon de Commande  
Fournitures d'Entretien**

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
Art. 28 et 77 du CMP

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES  
(C.C.T.P)**

**Date et heure limites de remise des offres :  
Mardi 09 Janvier 2018 à 12 h 00**

## SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la Consultation 3

Article 2 : Procédure de passation 3

Article 3 : Réglementations 3

Article 4 : Modalités de fonctionnement 3

4.1 Livraison 3

4.2 Moyens de fonctionnement 3

4.3 Description des produits 4

Article 5 : Echantillonnage 7

Article 6 : Conditions Particulières 8

Article 7 : Prix 8

Article 8 : Dispositions financières 8

Article 9 : Assurances 8

Article 10 : Clauses d'Arbitrage 9

*Marché à Procédure Adaptée C.C.T.P*  
*Marché à Bons de commande de Fournitures d'Entretien*

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché concerne la fourniture de produits d'entretien pour les bâtiments communaux et les établissements scolaires de la commune de Salleboeuf, représentée par Marc AVINEN, Maire en exercice.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché de consultation est un marché à bons de commande, à Procédure Adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Article 3 : REGLEMENTATION

Les produits devront être conformes aux prescriptions réglementaires françaises et européennes en vigueur.

Les produits certifiés dangereux sont soumis à la réglementation en vigueur. Les formules de chaque produit concerné devront être déposées dans un centre antipoison.

Biodégradabilité à + 90% conforme au règlement Européen 648/2004,

Réglementation conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Décret 73-138 du 12/2/73 et modifié le 8/9/99).

L'aptitude des matériaux d'emballage au contact alimentaire régie par le Règlement CE n°1935/2004

Règlement CE n°1935/2004 concernant la sécurité sanitaire

Il sera **obligatoirement** fourni, par le titulaire du marché, pour chacun des produits, les fiches techniques et la fiche de données de sécurité, s'il y a lieu.

Article 4 : MODALITES DU MARCHE

4.1 Livraison :

Le délai de livraison ne devra pas excéder 3 jours ouvrés à compter du jour de la commande, soit une livraison à j+3. Ce délai est applicable pour toute commande passée, par fax ou mail, avant 12 h 00 (l'accusé de réception du fax ou du mail faisant foi).

Le lieu de livraison prévu :

Mairie de Salleboeuf, 3 Avenue de la Tour, 33 370 Salleboeuf.

Les horaires d'ouverture pour les livraisons sont :

- **les lundis, mardis, jeudis, vendredis entre 9h et 11h15**

4.2 Moyens de fonctionnement :

L'entreprise s'engage à se conformer aux règlements relatifs à la sécurité, à la police. Elle est seule responsable de la gestion de son personnel.

*Marché à Procédure Adaptée C.C.T.P*  
*Marché à Bons de commande de Fournitures d'Entretien*

Le soumissionnaire assurera à sa charge, le transport des fournitures jusqu'au lieu de livraison.

#### 4.3 Description des produits présents sur le bordereau des prix

Les principaux produits, que la commune souhaite commander, se trouvent listés dans le bordereau des prix, joint au DCE.

Toutefois, il est souhaitable d'apporter quelques précisions sur certains éléments.

Les produits ont été regroupés par familles d'utilisation pour faciliter la lecture du bordereau. Le type de conditionnement devra impérativement être indiqué par le titulaire dans son offre, en complétant le BPU.

De même, il est demandé, pour les produits de nettoyage, d'indiquer la surface pouvant être traitée en fonction du conditionnement proposé, sachant que le choix de la collectivité se portera vers un conditionnement de type usage unique pour des raisons de dosage adapté et de limitation de manutention des différents produits.

#### **FAMILLE ACCESSOIRES :**

Il sera proposé dans cette famille de répondre aux différents besoins tant en petits matériels de nettoyage (balai, microfibras, perches, brosses, ...) qu'en besoins de consommables courants (éponges, seaux, ...).

Certains produits devront répondre à une exigence de produits dits naturels (éponges, ...).

#### **FAMILLE ESSUYAGE - OUATE :**

##### **ESSUIE MAINS**

Il existe, aujourd'hui sur la commune, des dévidoirs pour papier essuie mains de différents types.

C'est pour pallier cette disparité, tant en matériel qu'en consommable, qu'il est proposé au titulaire de fournir un type de papier unique.

Il devra également assurer le remplacement des dévidoirs existants (au nombre de 28) et ce gracieusement (fourniture et pose en lieu et place du matériel existant).

Ces dévidoirs seront à consommation contrôlée et/ou à dévidage central.

Il est prévu l'acquisition de nouveaux dévidoirs pour répondre à un besoin supplémentaire qui pourrait survenir sur la durée de ce présent marché.

Le papier sera impérativement de couleur blanche.

##### **PAPIER TOILETTE :**

Il existe, aujourd'hui sur la commune, des dévidoirs pour papier toilette de différents types.

C'est pour pallier cette disparité, tant en matériel qu'en consommable, qu'il est proposé au titulaire de fournir un type de papier unique.

Il devra également assurer le remplacement des dévidoirs existants (au nombre de 40) et ce gracieusement (fourniture et pose en lieu et place du matériel existant).

*Marché à Procédure Adaptée C.C.T.P*  
*Marché à Bons de commande de Fournitures d'Entretien*

Ces dévidoirs seront adaptés pour recevoir un conditionnement sous forme de gros ou de petits rouleaux.

Ils seront constitués de qualité de type anti vandalisme avec antivol et serrure.

Il est prévu l'acquisition de nouveaux dévidoirs pour répondre à un besoin supplémentaire qui pourrait survenir sur la durée de ce présent marché.

Le papier sera impérativement de couleur blanche.

**DISTRIBUTEUR SAVON :**

Il existe, aujourd'hui sur la commune, des distributeurs savon. Le titulaire, dans le cas où sa gamme ne serait pas compatible, devra assurer le remplacement des distributeurs existants (au nombre de 33) et ce gracieusement (fourniture et pose en lieu et place du matériel existant).

Il est prévu l'acquisition de nouveaux distributeurs pour répondre à un besoin supplémentaire qui pourrait survenir sur la durée de ce présent marché.

**FAMILLE MATERIELS :**

Le descriptif du BPU permet de cibler les produits attendus mais dans tous les cas, le candidat devra, dans sa réponse, donner tous les éléments et toutes les caractéristiques techniques des produits et/ou matériels proposés afin que la collectivité puisse analyser la valeur technico économique de la proposition.

Cependant pour certains matériels, les caractéristiques minimales devront répondre aux critères suivants :

- nettoyeur vapeur **complet** :
  - Puissance : totale 3650 w
  - Cuve : Capacité 3 litres
  - Puissance maximale 3.45 kw
  - Poids 30kg
  - Flexible avec poignée pistolet
  - Grande brosse multi-usage
  - Petite brosse multi-usage
  - Buse haute pression 120° + petite brosse
  - Kit lave-vitre
  - Bonnette / serpillière
  
- mono brosse :
  - puissance 1350 w
  - diam du disque 432 mm
  - Vitesse de rotation tr/min 165-330

*Marché à Procédure Adaptée C.C.T.P*  
*Marché à Bons de commande de Fournitures d'Entretien*

- aspirateur :
  - puissance 1200 w
  - débit d'air mini 40 ou 42 dm<sup>3</sup>/s
  - dépression 290 mbaavec accessoires et consommables
  
- chariot d'entretien
  - structure en tube époxy
  - base en polypropylène
  - 4 roues pivotantes
  - 2 seaux de 4 l environ + 2 seaux de 15 l environ
  - support presse avec presse
  - support sac plastique
  - support balai
  
- grande poubelle sanitaire 14 L
  - seau intérieur antibactérien
  - pédale antidérapante
  - couleur blanche
  
- grande poubelle sanitaire 28 L
  - seau intérieur antibactérien
  - pédale antidérapante
  - couleur blanche
  
- grande corbeille à papier 56 L
  - corps en plastique polyéthylène haute densité noir
  - tête en inox liée au corps par une sangle. Sac maintenu par des étriers
  
- corbeille à papier environ 13 L
  - polymère opaque
  
- table à langer en PVC murale
  - capacité de charge 90kg

**FAMILLE NETTOYANTS :**

**SOLS ET MOBILIERS**

Il est demandé au candidat de fournir une fiche de sécurité ainsi qu'une fiche d'utilisation détaillée pour chacun des produits qui sera proposé dans la liste.

Le produit proposé (ou à défaut les produits) pour le nettoyage devra être de type multi-usages (sols et mobiliers) et devra pouvoir être appliqué en toute efficacité sur des revêtements tels que du carrelage, des dalles plastiques ou similaire, du ciment, du bois, du sol souple, ...

#### NETTOYANT MAINS

Il est demandé au candidat de fournir une fiche de sécurité ainsi qu'une fiche d'utilisation détaillée pour chacun des produits qui sera proposé pour cette famille.

La nature du savon devra être d'origine 100% naturelle, sans colorant ni agents moussants synthétiques.

Pour les produits de cette famille, il est demandé au candidat de fournir un ratio d'utilisation des produits pour une surface donnée (exemple x cl/ 100 m<sup>2</sup> de surface de type Y)

#### **FAMILLE POUBELLES et SACS :**

##### CORBEILLES INTERIEUR :

Ces corbeilles seront en polypropylène souple et résistant d'une contenance de 40 l environ. Elles auront une forme ronde et haute et ne seront pas ajourées. Elles seront proposées avec des coloris différents sur la même base tarifaire.

##### SACS POUBELLE :

Les sacs poubelles demandés devront répondre à une très bonne résistance à la perforation. Les contenances sont indiquées dans le BPU (variant de 10 à 160 l). Le candidat indiquera dans son offre l'épaisseur des sacs proposés pour faciliter l'analyse de sa réponse.

#### Article 5 : ECHANTILLONNAGE

***Il sera fourni une gamme d'échantillons, gratuitement, et obligatoirement jointe à l'offre aux fins d'analyse.***

La société fournira un échantillon de chaque produit listé et ce, dans le conditionnement le plus petit :

- 1 produit de lessive dosette,
- 1 détartrant sanitaire
- 1 détartrant gel WC cuvettes
- 1 produit lave mains,
- 1 produit lavage multi usages,
- 1 bobine de papier toilette
- 1 bobine de papier essuie mains
- 1 frange micro fibre avec languettes
- franges micro-fibres (seul) velcro balayage
- franges micro-fibres (seul) velcro lavage
- 1 chiffon micro fibre (sanitaire, surface, vitres).

Les articles devront être identifiés par les mentions suivantes :

- Raisons sociales du fournisseur,
- Nature et utilisation du produit.



*Marché à Procédure Adaptée C.C.T.P*  
*Marché à Bons de commande de Fournitures d'Entretien*

Tout candidat qui n'adressera pas cet échantillonnage verra sa candidature écartée.

Les colis porteront la mention :

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  
**MARCHE DE FOURNITURES D'ENTRETIEN**  
**« ECHANTILLONS »**

Article 6 : CONDITIONS PARTICULIERES

La commune dégage toute responsabilité en cas d'accident dû au transport ou à la manipulation des produits durant les livraisons.

En cas d'urgence, et **de manière exceptionnelle**, il pourra être demandé au titulaire d'assurer un approvisionnement sous 48 heures.

Les commandes urgentes ne pourront pas faire l'objet d'un supplément de facturation.

Il sera fourni à titre gracieux ou sous contrat de prêt, selon accord de la commune, tout le matériel nécessaire à la distribution des produits en remplacement de l'existant pour conformation à l'usage :

- dévidoir de papier hygiénique grand modèle,
- distributeur d'essuie-mains enchevêtré et/ou en rouleau,
- distributeur de savon liquide pour le nettoyage des mains,

Le remplacement des matériels de distribution existants, ne fera en aucun cas l'objet d'une facturation particulière.

Le soumissionnaire devra proposer une gamme de type « Produit Eco label Européen ».

En cas de problèmes de fonctionnement des équipements précités, le titulaire devra intervenir dans des délais suffisants pour garantir le bon fonctionnement du service attendu.

Article 7 : PRIX

L'entreprise s'engage à acheminer les produits rentrant dans la composition du marché, au prix défini sur le bordereau de prix du présent dossier de consultation.

Les prix seront fermes pour la durée du marché, soit toute l'année 2018, puis feront l'objet d'une révision en début d'année dans le cadre de la reconduction du marché.



Article 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Il sera établi une facture, par commande, en trois exemplaires, dont le paiement s'effectuera dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception, par virement administratif, sous réserve du service fait.

Article 9 : ASSURANCES

L'entreprise s'engage à assurer sa Responsabilité Civile auprès d'une compagnie notoirement solvable, dans le cas où celle-ci serait recherchée à l'occasion d'accidents pouvant survenir à des tiers notamment pour le risque d'intoxications alimentaires.

L'entreprise s'engage à payer régulièrement les primes d'assurances et à justifier de la régularité de sa situation à toute demande de la MAIRIE DE SALLEBOEUF.

L'entreprise renonce à tous recours et en fait part à ses assureurs en cas de sinistre, incendie, explosions et dégâts des eaux, atteignant son matériel et ses marchandises et pour lesquels la Commune de Salleboeuf pourrait être reconnue responsable.

L'entreprise fait son affaire de tous les risques et litiges pouvant survenir du fait de son exploitation. La responsabilité de la commune de Salleboeuf ne peut être recherchée à ce titre.

L'entreprise est seule responsable, vis-à-vis des tiers, de tous accidents, dégâts et dommages de quelques natures qu'ils soient, résultants de son exploitation. Il lui appartient de souscrire auprès d'une ou plusieurs compagnies, les garanties qui couvrent ces différents risques et qui correspondent aux risques normaux de cette exploitation.

L'entreprise s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tout recours contre la commune de Salleboeuf et ses assureurs pendant la durée du contrat.

Article 10 : CLAUSES D'ARBITRAGE

Pour toute contestation sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché et de ses suites, il est fait attribution expresse de juridiction au Tribunal Administratif de Bordeaux, dont le Président sera compétent pour ordonner un référé et toutes mesures provisoires utiles.

Fait à Salleboeuf le 10/12/2017  
Le pouvoir adjudicateur,  
Le Maire,  
Marc AVINEN.



Lu et approuvé, le .....  
Le candidat,  
(Date, cachet, signature et  
Paraphe sur chaque page.)